

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**JEUDI 24 MARS 2011**  
**A LA SALLE DES FETES DE MIELLIN**

Le jeudi 24 mars 2011, à 19h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Miellin, sous la présidence de Monsieur Henri SAINTIGNY.

**32 titulaires présents en début de séance:**

Mr RICHE Jackie, Mr OUDOT Francis, Mr PINOT Régis, Mr CHATELOT Henri, Mr BONNET Yves, Mme POULMAR Gilberte, Mr SAINTIGNY Henri, Mr GRANDMOUGIN Jean Pierre, Mr DEMANGE René, Mr GILLET Denis, Mr SARRE Vincent, Mr NOEL Rémy, Mme, Mr PARISOT Jean-Marie, Mr LALLOZ Jacques, MOUGENOT Bernard, Mr MOUGENOT Michel, Mr DAVAL Brice, Mme FRESLIER Marie-Claire, Mr LOMBARD Patrice, Mme MAIROT Marie-Ange, Mme DAVIOT Rose-Marie, Mr SEGUIN Michel, Mme VALDENNAIRE Sylviane, Mr MARTINET Gilles, Mr CARITEY Cyril, Mr DALVAL Jean-Marc, Mr BEURIER Patrice, Mr CLAUDEL Hubert, Mr GRANDJEAN Michel, Mr TOURDOT Roger, Mme TORTISSIER Virginie.

**2 titulaires absents représentés:**

- Mr CLAUDE Roger a donné pouvoir à Mr TUGEND Pierre
- Mr ANTOINE Francis a donné pouvoir à Mme TISSERAND Lucette

**2 titulaires absents excusés:**

- Mme VALDENNAIRE Marie-France
- Melle GROSJEAN Céline

**1 titulaire arrivé en cours de séance :**

- Mr PERNOT Jean

<b>DATE DE CONVOCATION</b>	16 mars 2011
Délégués titulaires en fonction	36
Délégués titulaires présents	32
Délégués suppléants	2
Absents	2

Secrétaire de séance: Mme TORTISSIER Virginie

\*\*\*\*\*

Le Conseil Communautaire réuni à la majorité de ses membres en exercice, Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

En préambule du rappel de l'ordre du jour, M.SAINTIGNY remercie son hôte.

Le Président ouvre la séance.

Il rappelle que le Conseil Communautaire a été précédé d'une commission gestion le 21 février 2011 et d'un bureau le 15 mars 2011.

Ordre du jour :

- Approbation du compte administratif – exercice 2010 – budget principal
- Approbation du compte de gestion – année 2010 – budget principal
- Affectation du résultat de l'année 2010 – budget principal
- Approbation du compte administratif – exercice 2010 – budget ordures ménagères
- Approbation du compte de gestion – année 2010 – budget ordures ménagères
- Affectation du résultat de l'année 2010 – budget ordures ménagères
- Approbation du compte administratif – exercice 2010 – budget SPANC
- Approbation du compte de gestion – année 2010 – budget SPANC
- Affectation du résultat de l'année 2010 – budget SPANC
- Approbation du compte de gestion – année 2010 – budget gymnase des Mille Etangs
- Affectation du résultat de l'année 2010 – budget gymnase des Mille Etangs
- Approbation du compte administratif – exercice 2010 – budget gymnase des Mille Etangs
- Mise à jour du tableau des effectifs
- Attribution d'une subvention « façade » pour travaux dans le cadre de l'OPAH N°5
- SPANC – Convention relative à la réalisation des diagnostics ANC pour les cessions immobilières
- SPANC – annulation d'un titre
- Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage – attribution de marché
- Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du gymnase des mille Etangs – attribution de marché
- Plan local d'urbanisme – Révision simplifiée – projet de développement d'une activité de tourisme à la ferme – Lancement de l'enquête publique
- Modification des statuts – prise de compétence SCOT
- Fonds de concours versé à la commune de Fresse pour le projet de construction d'une chaufferie bois
- Questions diverses.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour un point supplémentaire:

- Etude de faisabilité de l'aménagement du périscolaire – Approbation du plan de financement

Le Conseil Communautaire autorise le Président à procéder à cette modification.

## DEL. 10 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2010 – BUDGET PRINCIPAL

Sous la présidence de Monsieur PINOT Régis, 1<sup>er</sup> Vice-Président le Conseil Communautaire s'est vu présenter les documents budgétaires de l'exercice 2010 conformes au Compte de Gestion établi par le comptable de Communauté de Communes.

A l'unanimité ( 32 voix ) , le Conseil **APPROUVE** le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2010 qui peut se résumer ainsi, étant précisé que le Président n'a pas pris part au vote.

RESULTATS EXERCICE 2010		
Libellés	Section d' Investissement	Section de Fonctionnement
Mandats émis	839 472,47 €	211 591,78 €
Mandats annulés		
Titres émis	342 601,86 €	310 075,80 €
Titres annulés		
Résultat	- 496 870,61 €	98 484,02 €

	RESULTATS DE CLOTURE AU 31/12/2009	AFFECTATION 2010	RESULTATS EXERCICE 2010	RESULTATS DE CLOTURE AU 31/12/2010
Investissement	297 525,53 €		- 496 870,61 €	- 199 345,08 €
Fonctionnement	271 511,79 €	0,00 €	98 484,02 €	369 995,81 €
<b>TOTAUX</b>	<b>569 037,32 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>- 398 386,59 €</b>	<b>170 650,73 €</b>

	RESULTATS DE CLOTURE AU 31/12/2010	RESTE A REALISER AU 31/12/2010	RESTE A REALISER AU 31/12/2010	RESULTATS Y COMPRIS RESTES A REALISER
		DEPENSES	RECETTES	
Investissement	- 199 345,08 €	155 270,00 €	317 400,00 €	- 37 215,08€
Fonctionnement	369 995,81 €			369 995,81 €
	170 650,73 €	155 270,00 €	317 400,00 €	332 780,73 €

## DEL. 11 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2010 – BUDGET PRINCIPAL

Le Compte Administratif ayant été adopté par les membres du conseil communautaire par délibération n° 10 de ce jour, il est présenté le Compte de Gestion de l'exercice 2010 réalisé par le receveur de Melisey. Les recettes et les dépenses portées dans ce document sont, sans exception, celles faites pour la communauté de communes pendant l'année 2010 et sont le reflet exact du Compte Administratif précité.

A l'unanimité ( 33 voix ) , le Conseil **APPROUVE** le Compte de Gestion de l'année 2010 du Budget Principal de la CCHVO réalisé par M.DOILLON receveur à Melisey.

## DEL. 12 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2010 - BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 21 février 2011,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010, Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- ✓ Un excédent de fonctionnement de : 369 995,81 €
- ✓ Un déficit d'investissement de : 199 345,08 €

A l'unanimité ( 33 voix ) , le Conseil DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Report en Fonctionnement au R 002 : 332 780,73 €  
Report en Investissement au D 001 : 199 345,08 €  
Au compte 1068 : 37 215,08 €

## DEL. 13 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2010 – BUDGET ORDURES MENAGERES

Sous la présidence de Monsieur PINOT Régis, 1<sup>er</sup> Vice-Président le Conseil Communautaire s'est vu présenter les documents budgétaires de l'exercice 2010 conformes au Compte de Gestion établi par le comptable de Communauté de Communes.

A l'unanimité (32 voix) , le Conseil APPROUVE le Compte Administratif du Budget Ordures ménagères de l'exercice 2010 qui peut se résumer ainsi, étant précisé que le Président n'a pas pris part au vote.

RESULTATS EXERCICE 2010		
Libellés	Section d' Investissement	Section de Fonctionnement
Mandats émis		478 509,42 €
Mandats annulés		
Titres émis	170,00 €	509 950,69 €
Titres annulés		
Résultat	170,00 €	31 441,27 €

	RESULTATS CUMULES AU 31/12/2009	AFFECTATION 2010	RESULTATS EXERCICE 2010	RESULTATS CUMULES AU 31/12/2010
Investissement	1 830,00 €		170,00 €	2 000,00 €
Fonctionnement	84 069,83 €	0,00 €	31 441,27 €	115 511,10 €
TOTAUX	85 899,83 €	0,00 €	31 611,27 €	117 511,10 €

	RESULTATS CUMULES AU 31/12/2010	RESTE A REALISER AU 31/12/2010	RESTE A REALISER AU 31/12/2010	RESULTATS Y COMPRIS RESTES A REALISER
		DEPENSES	RECETTES	
Investissement	2 000,00 €	32 000,00 €	21 000,00 €	- 9 000,00 €
Fonctionnement	115 511,10 €			115 511,10 €
	117 511,10 €	32 000,00 €	21 000,00 €	106 511,10 €

#### DEL. 14 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2010 – BUDGET ORDURES MENAGERES

Le Compte Administratif ayant été adopté par les membres du conseil communautaire par délibération n° 13 de ce jour, il est présenté le Compte de Gestion de l'exercice 2010 réalisé par le receveur de Melisey. Les recettes et les dépenses portées dans ce document sont, sans exception, celles faites pour la communauté de communes pendant l'année 2010 et sont le reflet exact du Compte Administratif précité.

**A l'unanimité ( 33 voix) , le Conseil APPROUVE le Compte de Gestion de l'année 2010 du Budget Ordures ménagères réalisé par M.DOILLON receveur à Melisey.**

#### DEL. 15 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2010 – BUDGET ORDURES MENAGERES

Vu le code général des collectivités,  
Vu l'avis favorable de la commission finances du 21 février 2011,  
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010, Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- ✓ Un excédent de fonctionnement de : 115 511,10 €
- ✓ Un excédent d'investissement de : 2 000 €

**A l'unanimité ( 33 voix) , le Conseil DECIDE d'affecter le résultat comme suit :**

Report en Fonctionnement au R 002 : 106 511,10 €  
Report en Investissement au R001 : 2 000 €  
Au compte R1068 : 9 000 €

#### DEL. 16 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2010 – BUDGET SPANC

Sous la présidence de Monsieur PINOT Régis, 1<sup>er</sup> Vice-Président le Conseil Communautaire s'est vu présenter les documents budgétaires de l'exercice 2010 conformes au Compte de Gestion établi par le comptable de Communauté de Communes.

**A l'unanimité (32 voix) , le Conseil APPROUVE le Compte Administratif du Budget SPANC de l'exercice 2010 qui peut se résumer ainsi, étant précisé que le Président n'a pas pris part au vote.**

RESULTATS EXERCICE 2010		
Libellés	Section d' Investissement	Section de Fonctionnement
Mandats émis	182,62 €	32 773,26 €
Mandats annulés		
Titres émis	2 950,25 €	34 146,84 €
Titres annulés		
Résultat	2 767,63 €	1 373,58 €

	RESULTATS CUMULES AU 31/12/2009	AFFECTATION 2010	RESULTATS EXERCICE 2010	RESULTATS CUMULES AU 31/12/2010
Investissement	3 079,53 €		2 767,63€	5 847,16 €
Fonctionnement	- 1 888,44 €		1 373,58 €	- 514,86 €
TOTAUX	1 191,09 €	0,00 €	4 141,21 €	5 332,30 €

	RESULTATS CUMULES AU 31/12/2010	RESTE A REALISER AU 31/12/2010	RESTE A REALISER AU 31/12/2010	RESULTATS Y COMPRIS RESTES A REALISER
		DEPENSES	RECETTES	
Investissement	5 847,16 €	500,00 €		5 347,16 €
Fonctionnement	- 514,86 €			- 514,86 €
	5 332,30 €	500,00 €	0,00€	4 832,30 €

## DEL. 17 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2010 – BUDGET SPANC

Le Compte Administratif ayant été adopté par les membres du conseil communautaire par délibération n° 16 de ce jour, il est présenté le Compte de Gestion de l'exercice 2010 réalisé par le receveur de Melisey, Les recettes et les dépenses portées dans ce document sont, sans exception, celles faites pour la communauté de communes pendant l'année 2010 et sont le reflet exact du Compte Administratif précité.

A l'unanimité ( 33 voix) , le Conseil **APPROUVE** le Compte de Gestion de l'année 2010 du Budget SPANC réalisé par M.DOILLON receveur à Melisey.

## DEL. 18 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2010 – BUDGET SPANC

Vu le code général des collectivités,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 21 février 2011,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010, Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- ✓ Un déficit de fonctionnement de : 514,86 €
- ✓ Un excédent d'investissement de : 5 847,16 €

A l'unanimité ( 33 voix) , le Conseil DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Report en Fonctionnement au D002 : 514,86 €  
 Report en Investissement au R001 : 5 847,16 €  
 Au compte 1068 : 0 €

**DEL. 19 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2010 – BUDGET GYMNASSE DES MILLE ETANGS**

Sous la présidence de Monsieur PINOT Régis, 1<sup>er</sup> Vice-Président le Conseil Communautaire s'est vu présenter les documents budgétaires de l'exercice 2010 conformes au Compte de Gestion établi par le comptable de Communauté de Communes.

A l'unanimité (32 voix) , le Conseil APPROUVE le Compte Administratif du Budget Gymnase des Mille Etangs de l'exercice 2010 qui peut se résumer ainsi, étant précisé que le Président n'a pas pris part au vote.

RESULTATS EXERCICE 2010		
Libellés	Section d' Investissement	Section de Fonctionnement
Mandats émis	3 444,11 €	39 238,11 €
Mandats annulés		
Titres émis	1 958,00 €	61 934,04 €
Titres annulés		
Résultat	- 1 486,11 €	22 695,93 €

	RESULTATS CUMULES AU 31/12/2009	AFFECTATION 2010	RESULTATS EXERCICE 2010	RESULTATS CUMULES AU 31/12/2010
Investissement	0,00 €		- 1 486,11 €	- 1 486,11 €
Fonctionnement	43 679,54 €		22 695,93 €	66 375,47 €
TOTAUX	43 679,54 €	0,00 €	21 209,82 €	64 889,36 €

	RESULTATS CUMULES AU 31/12/2010	RESTE A REALISER AU 31/12/2010	RESTE A REALISER AU 31/12/2010	RESULTATS Y COMPRIS RESTES A REALISER
		DEPENSES	RECETTES	
Investissement	- 1 486,11 €	15 000,00 €		- 16 486,11 €
Fonctionnement	66 375,47 €			66 375,47 €
	64 889,36 €	15 000,00 €	0,00 €	49 889,36 €

## DEL. 20 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2010 – BUDGET GYMNASSE DES MILLE ETANGS

Le Compte Administratif ayant été adopté par les membres du conseil communautaire par délibération n° 19 de ce jour, il est présenté le Compte de Gestion de l'exercice 2010 réalisé par le receveur de Melisey, Les recettes et les dépenses portées dans ce document sont, sans exception, celles faites pour la communauté de communes pendant l'année 2010 et sont le reflet exact du Compte Administratif précité.

**A l'unanimité ( 33 voix) , le Conseil APPROUVE le Compte de Gestion de l'année 2010 du Budget Gymnase des Mille Etangs réalisé par M.DOILLON receveur à Melisey.**

## DEL. 21 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2010 – BUDGET GYMNASSE DES MILLE ETANGS

Vu le code général des collectivités,  
Vu l'avis favorable de la commission finances du 21 février 2011,  
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010, Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- ✓ Un excédent de fonctionnement de : 66 375,47 €
- ✓ Un déficit d'investissement de : 1 486,11 €

**A l'unanimité ( 33 voix) , le Conseil DECIDE d'affecter le résultat comme suit :**

**Report en Fonctionnement au R002 : 49 889,36 €**  
**Report en Investissement au D001 : 1 486,11 €**  
**Au compte 1068 : 16 486,11 €**

## DEL. 22 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**A l'unanimité ( 33 voix) , le Conseil DECIDE d'adopter le tableau des effectifs présenté ci-dessous et AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier :**

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
- adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à 35h supprimé le 01/01/2008
- attaché territorial	1 poste à 35h
- adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à 35h 1 poste à 2h
- technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe (qui remplace technicien supérieur)	1 poste à 35h
- adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à 25h
- adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 15h 1 poste à 35h



## **DEL. 23 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION "FAÇADE" POUR TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPAH N°5**

A l'unanimité ( 33 voix) , le Conseil VALIDE l'attribution d'une aide complémentaire d'un montant de 1 088 € à un ménage de Servance pour des travaux de façade.

## **DEL. 24 – SPANC – CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION DES DIAGNOSTICS ANC POUR LES CESSIONS IMMOBILIERES**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le propriétaire désirant vendre un bien immobilier non raccordé au réseau collectif doit justifier d'un rapport de contrôle de son installation d'assainissement non collectif datant de moins de 3 ans.

Cette obligation, qui devait initialement entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013 a été avancée de 2 ans par la loi 2010-788 du 12 juillet 2010- article 160, appelée Grenelle 2.

Les SPANC sont les seuls organismes compétents pour effectuer ces contrôles. Ils peuvent confier cette mission à un organisme tiers choisi par leur soin.

Monsieur le Président informe les membres du conseil de la requête – délibération 13/2011 du 25/02/2011- de la Communauté de Communes des Franches Communes(CCFC). Cette dernière a pris la compétence SPANC au 1<sup>er</sup> janvier 2011 mais ne dispose pas de technicien. C'est pourquoi elle sollicite la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon (CCHVO) pour effectuer ce contrôle dit de bon fonctionnement, dans le cadre des cessions immobilières.

La mission de contrôle de bon fonctionnement constitue un état des lieux des dispositifs existants afin d'en évaluer sa conformité.

Les interventions , au nombre de 4 maximum par mois, seront facturées par la CCHVO à la CCFC moyennant une somme forfaitaire de 100€ le diagnostic.

Après en avoir débattu en bureau le 15 mars 2011, les membres ont décidé de proposer au Conseil Communautaire de retenir leur sollicitation et d'y répondre favorablement.

La convention a pour objet de déterminer les modalités de partenariat entre la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon et la Communauté de Communes des Franches Communes.

**Par 17 voix pour, 6 contre et 10 abstentions le Conseil DECIDE de confier à la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon le contrôle de l'assainissement non collectif selon les termes de la convention de prestation de service pour le compte de la Communauté de Communes des Franches Communes moyennant une somme forfaitaire de 100€ le diagnostic et AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention.**

## **DEL. 25 - ANNULATION D'UN TITRE DE L'ANNEE 2009 – BUDGET SPANC**

Le Président fait savoir à l'assemblée qu'une facture émise par le SPANC est à annuler.

Il propose de régulariser cette opération en annulant la redevance facturée à tort à l'encontre d'un ménage de Saint-Barthélemy.

**Par 33 voix pour, le Conseil DECIDE d'annuler une facture d'un montant de 61 €.**

**DEL. 26 – MAITRISE D'OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – ATTRIBUTION DE MARCHE**

Vu l'annonce publiée dans le journal l'Est Républicain le 20 décembre 2010,  
Considérant que le marché passé est sous forme de procédure adaptée  
Vu le rapport d'analyse des offres,  
Vu le procès verbal de la commission MAPA du 1<sup>er</sup> mars 2011,

**Par 25 voix pour, 4 contre, 2 refus de vote et 3 abstentions, le Conseil ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage à l'entreprise SOGREA CONSULTANTS SAS pour un montant de 7 000,00 € HT et AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec cette entreprise pour une rémunération forfaitaire provisoire de 7 000,00 € HT soit 8 372,00 € TTC.**

**DEL. 27 – MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REHABILITATION DU GYMNASSE DES MILLE ETANGS – ATTRIBUTION DE MARCHE**

Vu la délibération n°44 du conseil communautaire, en date 02 juin 2010, prenant acte du lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre,  
Vu l'annonce publiée dans le journal l'Est Républicain le 27 décembre 2010,  
Considérant que le marché passé est sous forme de procédure adaptée,  
Vu le rapport d'analyse des offres,  
Vu le procès verbal de la commission MAPA du 1<sup>er</sup> mars 2011,

**Par 34 voix pour, le Conseil ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du gymnase des Mille Etangs au groupement « ATELIER H. BOUDIER » constitué de :**  
- ATELIER H. BOUDIER – 38C, avenue Georges Pompidou – 39 100 DOLE, mandataire, représentée par Monsieur Hervé BOUDIER  
- SARL Bureau CETEL situé Rue du Gay – ZI Thise – BP 916 – 25 021 BESANCON Cedex  
- SARL INGETEC'S situé Lotissement Les Frênes – 01 400 CONDEISSIAT  
**Et AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer le marché de maîtrise d'œuvre, pour une rémunération forfaitaire provisoire de 24 000,00 € HT soit 28 704,00 € TTC.**

**DEL. 28 – PLAN LOCAL D'URBANISME – REVISION SIMPLIFIEE – PROJET DE DEVELOPPEMENT D'UNE ACTIVITE DE TOURISME A LA FERME – LANCEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

Par délibération n°65 du 11 décembre 2008, le la Conseil Communautaire décidait d'engager une procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Melisey.

Par délibération n° 43 en date du 05 novembre 2009, la Conseil Communautaire avait précisé l'objet de la procédure de révision simplifiée.

Le travail d'élaboration du document est terminé avec le cabinet DELPLANQUE et ASSOCIES – Géomètre expert – Successeur HERARD. Il y a lieu maintenant de lancer l'enquête publique comme le prévoit le code de l'urbanisme.

**Par 34 voix pour, le Conseil DECIDE de lancer l'enquête publique relative à la procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Melisey et AUTORISE le Président ou l'un des Vices-président, à signer toutes pièces relatives au dossier.**

## DEL. 29 – MODIFICATION DES STATUTS – PRISE DE COMPETENCE SCOT

Par délibération adoptée à l'unanimité de ses membres, le Comité syndical du Pays des Vosges Saônoises a décidé, le 22 février 2011, de se doter d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) à l'échelle de son périmètre

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-17,  
Considérant qu'il est de l'intérêt de la communauté de communes de se doter de la compétence « schéma de cohérence territoriale » dans le cadre d'un SCOT sur le périmètre du Pays des Vosges Saônoises,

**Par 22 voix pour, 5 contre, et 7 abstentions, le Conseil PROPOSE aux communes membres de modifier les statuts de la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon en les complétant par l'adjonction de la compétence « schéma de cohérence territoriale (SCOT) » dans la rubrique « compétence aménagement de l'espace » et CHARGE le Président de l'exécution de la présente délibération et de la transmission de cette proposition de modification statutaire à tous les conseils municipaux des communes membres afin qu'ils se déterminent dans les délais impartis.**

## DEL. 30 – FONDS DE CONCOURS VERSE A LA COMMUNE DE FRESSE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE BOIS

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que la commune de Fresse par délibération en date du 11 mars 2011 a sollicité l'attribution de fonds de concours communautaires d'un montant de 5 000€ pour la construction d'une chaufferie automatique bois.

Le plan de financement prévisionnel fait état d'un financement communal de 161 399,00 € sur un montant estimé de 282 325 € HT.

La pratique des fonds de concours est prévu à l'article L 5214-16 V du CGCT, il prévoit « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre EPCI à fiscalité propre et communes membres après accords concordants exprimés. Le montant total des fonds de concours ne peut pas excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire des fonds de concours ».

Le Président, considérant l'ensemble des éléments précédents propose au Conseil que la Communauté de Communes verse une subvention équivalente à 5 000€ (fonds de concours plafonné à 10% d'un montant de travaux de 50 000€ H.T.)

Vu l'avis favorable du bureau en date du 16 mars 2011,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du et le plan de financement  
Considérant que le montant des fonds de concours sollicités n'excèdent pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire,

Le Président demande au Conseil Communautaire de délibérer sur les points suivants :

- décide d'attribuer les fonds de concours d'un montant de 5 000€ à la commune de Fresse en vue de participer au financement de la construction d'une chaufferie automatique bois
- prévoit les crédits au budget 2011 à l'article 20414 section d'investissement
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires au dossier ;

**Par 34 voix pour, le Conseil DECIDE d'attribuer les fonds de concours d'un montant de 5 000 € à la commune de Fresse en vue de participer au financement de la construction d'une chaufferie automatique bois et AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.**

## DEL. 31 – ETUDE DE FAISABILITE DE L'AMENAGEMENT DU PERISCOLAIRE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Vu les délibérations des 2 juin et 16 décembre 2010,

Monsieur le Président rappelle qu'un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Groupe d'Action Locale – Pays des Vosges Saônoises, au titre de la programmation LEADER 2007-2013, en vue de l'obtention d'un financement européen FEADER, pour la réalisation de l'étude de faisabilité de l'aménagement du périscolaire.

Dans ce cadre, il convient de soumettre à l'approbation des membres du Conseil Communautaire le plan de financement prévisionnel correspondant :

Co-financeurs	Montants cofinancés	Montants non cofinancés	TOTAL
Autofinancement – 45%	3 926.25 €		3 926.25 €
LEADER – FEADER – 55%	<b>4 798.75 €</b>		<b>4 798.75 €</b>

Par 34 voix pour, le Conseil **APPROUVE** le plan de financement **LEADER** tel qu'il figure ci-dessus et **INDIQUE** que la subvention **LEADER – FEADER** interviendra en contrepartie de l'autofinancement du maître d'ouvrage, tel que mentionné dans le plan de financement.

### QUESTIONS DIVERSES

- Affaire DAVAL : le jugement a été rendu le 14 mars 2011
- Affaire WITTMER : le dépôt du mémoire sera fait le 25 mars 2011

Monsieur le Président précise que le prochain bureau se déroulera le mercredi 30 mars 2011 à 18h30.

Il fixe la prochaine séance au jeudi 28 avril 2011 à 19h30 (Haut-du-Them) et demande aux membres de prendre date.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

**Le Président de la Communauté de Communes  
de la Haute-Vallée de l'Ognon,**

**Henri SAINTIGNY**